



Administration communale  
de  
**N O M M E R N**

## Taxes concernant la collecte des déchets



### Collectes à domicile des déchets ménagers résiduels en mélange

Il est facturé une taxe fixe comprenant les frais généraux de la collecte publique et une taxe de vidange redevable pour chaque vidange de poubelle grise réalisée. La taxe fixe et la taxe de vidange varient en fonction du volume de la poubelle. Seules les vidanges effectivement réalisés sont facturés.

Outre les taxes pour la collecte publique, il est prélevé une taxe forfaitaire pour couvrir les autres frais encourus par la commune en matière de gestion des déchets. Cette taxe est due annuellement par tout usager de la collecte publique en fonction du volume en poubelle.

volume en litres	Poubelles à déchets ménagers résiduels en mélange						sac
	60 l	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	80 l
taxe fixe par an en €	86 €	106 €	147 €	203 €	245 €	332 €	/
taxe par vidange en €	1.73 €	2.14 €	2.97 €	3.90 €	4.95 €	6.68 €	3.60 €
taxe forfaitaire par an en €	24 €	32 €	48 €	72 €	95 €	143 €	/

Tout volume en poubelle supplémentaire par rapport au volume offert à l'utilisateur et en cas d'échange de la poubelle à un volume plus important, est susceptible d'un paiement unique de 0,25 € par litre supplémentaire. Tout transpondeur (chip) supplémentaire (nouvelle ou échange de poubelle) est également susceptible d'un paiement unique de 10 € par pièce.



### Collectes à domicile de biodéchets

L'utilisateur de la collecte publique a droit sans paiement, s'il le souhaite, à une poubelle à couvercle brun d'un volume de 60 litres destinée à la collecte séparée des déchets biodégradables (déchets biodégradables de déchets alimentaires, de cuisine ou de jardin). L'utilisateur peut recevoir, sur sa demande, un volume de poubelle plus grand. Les volumes dépassant les 60 litres font l'objet d'un paiement unique de 0,25 € par litre supplémentaire fourni et sont facturés 0,038 € par litre supplémentaire vidangé par collecte.



### Collectes à domicile de verres creux

L'utilisateur de la collecte publique a droit sans paiement supplémentaire, s'il le souhaite, à une poubelle à couvercle vert d'un volume de 120 litres pour évacuer son verre creux.

Pour les usagers désireux de recevoir un volume supplémentaire dépassant celui offert, un paiement unique de 0,25 € par litre. La taxe de vidange annuelle est de 0,142 € par litre supplémentaire fourni.